

septembre 2009

# Allianz Euro High Yield

(ex. AGF Haut Rendement)

Un véhicule d'investissement incontournable pour investir sur les obligations à Haut Rendement émises en Europe



## Caractéristiques :

- Un fonds investi sur le marché des obligations à Haut Rendement principalement en Europe et en devise Euro
- Une durée minimale de placement recommandée de 3 ans.

## Intérêts de la classe d'actifs High Yield :

- Un rendement de 10.5 %\* (à fin septembre 2009) historiquement très élevé à condition d'éviter les défauts et d'accepter les risques associés
- Une classe d'actif faiblement corrélée aux autres classes traditionnelles sur longue période (0 avec les emprunts d'État, 0,49 avec les marchés actions). Source : Crédit Suisse

## Atouts d'Allianz Euro High Yield :

- Un fonds parmi les plus performants du marché : 1er quartile sur 1 an, 3 ans, 5 ans à fin septembre 2009
- Un des seuls fonds High Yield Européens (parmi les fonds enregistrés en France) bénéficiant de la Notation Globale Morningstar : ★★★★★ à fin septembre 2009 (part R (C)) dans sa catégorie morningstar « Obligations Europe Haut rendement »
- Un des historiques les plus longs du marché : plus de 7 ans (Gestion High Yield depuis 2001)
- Le gérant principal du fonds expert en gestion obligataire Haut Rendement depuis plus de 8 ans
- Une équipe crédit composée de 6 gérants-analystes

## A surveiller :

- L'évolution du niveau des primes de risque crédit du marché obligataire Haut Rendement européen
- Les taux de défauts des émetteurs d'obligations Haut Rendement : le portefeuille pouvant être investi, directement ou indirectement, dans des instruments financiers émis par des établissements privés, il est exposé au risque de défaillance de ces émetteurs. Par exemple, si une société ayant émis des obligations rentrant dans la composition du portefeuille fait faillite, ces obligations risquent de ne pas être remboursées, ou pas en totalité.

## Atouts d'AllianzGI France :

- Un acteur majeur de la gestion de taux en France : plus de 45 milliards d'euros sous gestion à fin septembre 2009 dont 15 milliards en gestion Crédit
- La meilleur notation (MQ1), attribuée par Moody's Investors Service au département gestion de taux d'Allianz Global Investors France, attestant de la solidité de sa structure organisationnelle et de la qualité du processus de gestion des ses portefeuilles
- La solidité financière de l'actionnaire Allianz à 100 %, noté AA par S&P.

## Un processus de gestion éprouvé :

- Un processus de gestion combinant une approche « bottom up » et une approche « top down »
- Un processus d'investissement basé sur l'analyse fondamentale des entreprises et sur une analyse en valeur relative des prix de marché
- Un solide contrôle des risques présent à chaque étape du processus de gestion

Fond  
Obligataire  
Crédit

Allianz Euro High Yield

## Performances (part R(C)) à fin septembre 2009

Benchmark : Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained Index

Performances nettes au 29/05/2009	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans (annualisé)	5 ans (annualisé)	Origine (annualisé)
Allianz Euro High Yield R (C)	60,15%	6,0%	18,45%	33,18%	20,56% (6,42%)	40,03% (6,96%)	95,13% (4,81%)
Benchmark	61,98%	6,54%	18,76%	25,28%	8,71% (2,82%)	28,73% (5,18%)	-
Écart de performance	-1,83%	-0,54%	-0,31%	7,90%	11,85% (3,60%)	11,30% (1,78%)	-
Quartile au sein de sa catégorie Morningstar GIFS**	2/4	2/4	3/4	1/4	1/4	1/4	

La période 1 mois s'entend depuis le 31 août 2009, 3 mois depuis le 30 juin 2009, YTD depuis le 31 décembre 2008, 1 an depuis le 30 septembre 2008, 3 ans depuis le 29 septembre 2006, 5 ans depuis le 30 septembre 2004, Origine depuis le 13 juillet 1995

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

\* Le rendement est la performance attendue pour une obligation conservée jusqu'à sa maturité et dont son émetteur ne ferait pas défaut

\*\* Gestion High Yield depuis 2001

### Forme juridique:

FCP de droit français (Conformité à la directive européenne)

### Classification AMF :

Obligations et autres titres de créances internationaux

### Date d'agrément AMF :

9 mars 1993

### Code ISIN :

Part : R/C FR0010032326 - Part : R/D FR0007472691 - Part I (C et/ou D) : FR0010371609

**Durée de placement recommandée :** 3 ans minimum

### Frais de gestion :

Part R : 0,9568 % TTC maximum de l'actif net

Part I : 0,5000 % TTC maximum de l'actif net

### Commission de souscription maximale :

Part R : 2 % (dont part acquise au FCP : néant)

Part I : 5,00 % (dont part acquise au FCP : néant)

### Montant minimum de première souscription :

Part R : 1 Part

Part I : 150 000 euros

**Commission de rachat maximale :** néant

### Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.

### Valorisation :

Quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours, de fermeture de la bourse de Paris.

### Valeur liquidative d'origine :

Part R : 15244,90 euros. - Division du nominal par 100 en deux fois

Part I : 1000 euros – Fractionnement en millièmes

**Libellé de la devise :** Euro

**Affectation du résultat :** Distribution et/ou Capitalisation

### Dépositaire :

Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

### Adresse de la Société de Gestion :

Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier - 75444 Paris Cedex 09

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr) et auprès des entités qui commercialisent ce produit.

Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Document non contractuel.